#FIBRE OPTIQUE Motion du conseil municipal

Depuis plusieurs mois, les habitants de Bois-le-Roi subissent régulièrement des dysfonctionnements et des coupures d’accès à internet sans qu’aucune information sur les causes ne soit fournie par les fournisseurs d’accès ou par la société COVAGE, exploitant du réseau.

En cette période de crise sanitaire, l’accès à internet est essentiel aux activités professionnelles, éducatives et commerciales mais aussi pour l’accès a? la culture et aux loisirs.

Face à cette situation et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a voté le 18 mars dernier une motion pour la protection du réseau sem@fibre77, un bien public au service des habitants.

La commune de Bois-le-Roi souhaite s’assurer que ses habitants disposent d’un accès de qualité a? Internet. L’accès à Internet est aujourd’hui essentiel aux activités professionnelles, éducatives et commerciales mais aussi pour l’accès a? la culture et aux loisirs, particulièrement dans le contexte sanitaire que nous vivons.

Les grands opérateurs des télécom n’ayant pas manifeste? d’intérêt pour le déploiement de la fibre sur la commune au regard de la trop faible densité de population il était nécessaire pour les élus communaux de prendre en charge le leadership sur un projet de déploiement d'un réseau de fibre jusqu'au domicile (réseau FttH).

Pour mémoire, sur notre territoire, seules les communes d’Avon et Fontainebleau ont fait l’objet d’une marque d’intérêt et le déploiement de la fibre est pris en charge par la société ORANGE.

Aussi, dès 2012, via la Communauté de communes du Pays de Seine (CCPS), nous délibérions pour adhérer au Syndicat Seine-et-Marne Numérique, une initiative départementale pour le raccordement a? la fibre.

Dès 2013, des fonds ont été mis en réserve dans la section investissement de la CCPS pour financer le déploiement de la fibre sur le territoire qui restait a? sa charge pour un montant de 650 000 €.

Ces actions ont permis le déploiement en 2017 du réseau sem@fibre77 sur la commune de Bois-le-Roi, sous la maitrise d’ouvrage du Syndicat Seine-et-Marne Numérique. La société? COVAGE a été retenue pour assurer les travaux d’installation du réseau dont elle assure depuis l’exploitation dans le cadre d’une délégation de service publique (DSP).

Les Bacots ont financé?, via la communauté? de commune, l’infrastructure grâce a? laquelle les Fournisseurs d’Accès Internet (FAI) peuvent proposer leurs services commerciaux.

Bien que le déploiement de la fibre ait été? réalisé? conformément au cahier des charges du Syndicat Seine-et-Marne Numérique, les habitants de Bois-le-Roi subissent régulièrement des dysfonctionnements et des coupures d’accès à Internet, parfois pendant plusieurs jours, sans qu’ils n’aient au minimum une information sur les causes de ces interruptions de service.

L’une des principales raisons est le raccordement au réseau en « mode STOC » (sous-traitance opérateur commercial), que l’ARCEP impose au propriétaire du réseau (Seine-et-Marne Numérique) pour permettre la prise en charge du raccordement par les fournisseurs d’accès internet. Lesquels, a? leur tour, sous-traitent a? une autre entreprise qui elle aussi sous-traite a? une autre entreprise.

Nous constatons que cette multiplicité d’intervenants en charge du raccordement au réseau fibre a? la charge des FAI conduit régulièrement a? des dégradations qui touchent les équipements actifs des opérateurs et ont de multiples fâcheuses conséquences, de la déconnexion de particuliers à la dégradation des portes d’accès aux armoires de rue, en passant par les déchets laissés sur la voie publique.

Pour la protection du réseau sem@fibre77, un bien public au service des habitants :

Nous interpellons les fournisseurs d’accès internet pour qu’ils confient le raccordement de leurs clients à des techniciens qualifiés et référencés. Nous exigeons également qu’ils assurent un suivi des incidents et des dysfonctionnements afin de fournir dans les meilleurs délais une information précise a? leurs clients sur

les causes des dysfonctionnements mais aussi sur les délais de rétablissement estimés.

Nous interpellons la société COVAGE pour qu'elle soit plus vigilante sur les installations dont elle assure l'exploitation et notamment sur le sujet de la fermeture des armoires de rue dont les serrures sont régulièrement vandalisées. Au même titre que les fournisseurs d'accès nous exigeons qu'elle assure un suivi des incidents et des dysfonctionnements afin de fournir dans les meilleurs délais une information précise a? ses clients sur les causes des dysfonctionnements mais aussi sur les délais de rétablissement estimés.

Enfin, nous interpellons le Syndicat Seine-et-Marne Numérique pour qu'il soutienne ces demandes et notamment pour que l'exploitant du réseau, auquel il a accordé une délégation de service public, assure un suivi des incidents et des dysfonctionnements afin de donner une information régulière et transparente aux communes raccordées ainsi qu'a? leurs habitants.

****

Retrouvez ci-dessous quelques astuces en cas de problème Internet.

Vous n'avez plus de connexion ?

- Eteignez votre box, débranchez tout, pendant 5 minutes puis rebranchez. Dans la plupart des cas, cela permettra de résoudre les problèmes. Il est d'ailleurs toujours bon d'effectuer cette action de temps en temps. Vous pouvez également faire la même chose sur votre ordinateur.
- Contactez votre fournisseur d'accès internet car quoiqu'il arrive cela lui permettra d'ouvrir un ticket envers le gestionnaire du réseau. Il est important que chacun fasse cette démarche pour que le FAI connaisse le plus précisément possible le nombre de foyers concernés.

Liens utiles
Seine-et-Marne Numérique